

Le 28 novembre 2023







Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 09 novembre 2023 ublié le : 28/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DUBS

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 39, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h03

Etaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon: Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à partir de la question n°7), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 7), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°16), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°45 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°7), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL (à partir de la question n°7), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloy JARAMAGO Busy: M. Philippe SIMONIN Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chaleze: M. René BLAISON Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY Châtillon-Le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chaucenne: M. Alain ROSET Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD (à partir de la question n° 7) Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Gérard MONNIEN Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN (à partir de la question n°7) Franois: M. Emile BOURGEOIS Geneuille: M. Patrick OUDOT Gennes: M. Jean SIMONDON Grandfontaine: M. Henri BERMOND La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ Mamirolle: M. Daniel HUOT (à partir de la question n°7) Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE (à partir de la question n°7) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: M. Daniel GAUTHEROT (à partir de la question n° 7) Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Patrick AYACHE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit: Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA Thise: M. Pascal DERIOT Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (à partir de la question n°7) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°7) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley: M. Franck RACLOT

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Besançon: Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Beure: M. Philippe CHANEY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champagney: M. Olivier LEGAIN Champoux:

M. Romain VIENET Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-François MENESTRIER Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Noironte: M. Philippe GUILLAUME Novillars: M. Bernard LOUIS Pugey: M. Frank LAIDIE Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY Saône: M. Benoit VUILLEMIN Vaire: Mme Valérie MAILLARD Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : M. Hasni ALEM donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Ludovic FAGAUT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT, Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Myriam LEMERCIER donne pouvoir à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°46), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT (à partir de la guestion n° 7), M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL donne pouvoir à Mme Fabienne BRAUCHLI (iusqu'à la question n°3 incluse), , M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER donne pouvoir à M. André TERZO, Mme Claude VARET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, Mme Anne VIGNOT donne pourvoir à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Alain BLESSEMAILLE donne pouvoir à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN donne pouvoir à M. Florent BAILLY, M. Jean-François MENESTRIER donne pouvoir à M. Franck BERNARD, M. Hugues TRUDET donne pouvoir à M. Eloy JARAMAGO, M. Daniel PARIS donne pouvoir à M. Emile BOURGEOIS, M. Pierre CONTOZ donne pouvoir à M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Damien LEGAIN donne pouvoir à M. Yves MAURICE, Mme Maryse VIPREY donne pouvoir à M. Philippe SIMONIN

Concession de service public – distribution de chaleur sur la commune de Novillars – SPL Territoire 25 – rapport 2022

Rapporteur: Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission de contrôle financier	03/10/2023	Favorable
Commission n°4	13/10/2023	Favorable
CCSPL	18/10/2023	Favorable
Bureau	26/10/2023	Favorable
Conseil de Communauté	09/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
Sans incidence budgétaire	

Résumé:

Grand Besançon Métropole (GBM) est l'autorité compétente sur son territoire pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur. Pour valoriser la chaleur de la centrale de Cogénération Biomasse de Novillars (CBN), GBM a confié la construction et la gestion d'un réseau de chauffage urbain sur la commune de Novillars à la SPL Territoire 25 via un contrat de concession de service public signé en 2019. Le réseau est entré en service le 25 novembre 2020.

En respect des dispositions règlementaires et contractuelles, le concessionnaire présente à GBM son rapport d'activité sur l'année écoulée (2022), portant sur l'activité, la qualité de service et les données financières.

I. Le contrat de délégation de service public

Concessionnaire : La Société Publique Locale Territoire 25.

Objet du contrat : Grand Besançon Métropole confie au concessionnaire la construction du réseau et l'exploitation du service public de chauffage sur le périmètre de Novillars tel que défini par le contrat.

Date de signature : 03/06/2019

<u>Durée</u>: 15 ans - échéance le 19/12/2035

Principales caractéristiques du contrat :

Grand Besançon Métropole confie au concessionnaire :

- la conception, la construction et le financement du réseau ;
- l'exploitation, l'entretien et la maintenance du réseau ;
- la distribution et la fourniture de chaleur ;
- la gestion de relations contractuelles avec le producteur de chaleur CBN et avec les abonnés.

La centrale de Cogénération Biomasse de Novillars (CBN), est une unité de production combinée de chaleur et d'électricité à partir de biomasse, et constitue la principale source de chaleur du réseau. Cette chaleur est considérée à 100 % renouvelable. Un appoint/secours au gaz (chaufferie d'Habitat 25) complète la fourniture de chaleur pour les abonnés du réseau à l'exception du Centre Hospitalier de Novillars qui assure lui-même son propre appoint/secours.

Les conditions suspensives prévues au contrat, liées en particulier à la fourniture d'énergie par la centrale de Cogénération Biomasse de Novillars et aux difficultés techniques de construction du réseau, ont été progressivement levées au démarrage du contrat.

Le contrat a fait l'objet de deux avenants :

- l'avenant n°1, voté par le Conseil Communautaire du 15 octobre 2020, a permis d'apporter des précisions sur les conditions techniques et financières de production et vente de chaleur ;
- l'avenant n°2, voté par le Conseil Communautaire du 7 octobre 2021, a permis d'actualiser les conditions financières et de facturation, et de définir la notion d'interruption de fourniture d'énergie.

La SPL Territoire 25 a confié l'exploitation technique du réseau et de ses équipements à la société ENGIE Solutions dans le cadre d'un marché global de performance. La société ENGIE Solutions exploite et entretient également la chaufferie gaz d'Habitat 25.

L'exercice 2022 est le second exercice complet d'exploitation du réseau de chauffage urbain de Novillars (mise en service fin novembre 2020).

II. Le réseau de chaleur de Novillars

Le contrôle de la concession est assuré en interne à GBM par le service Desserte Energétique du Territoire de la Direction de la Maîtrise de l'Energie (DME).

A/ Les sources de chaleur

La chaleur distribuée par le réseau de chauffage urbain provient de deux sources :

- Récupération de chaleur de la Cogénération Biomasse Novillars pour l'essentiel ;
- Chaufferie gaz d'Habitat 25 pour l'appoint secours.

B/ Le réseau

Le réseau mesure 2 700 mètres linéaires et dessert 5 sous-stations.

C/ Les abonnés

Les 5 abonnés du réseau de chaleur de Novillars sont le Centre Hospitalier, Habitat 25, l'entreprise ITEP, le groupe scolaire et le Château. Ils sont répartis en deux catégories :

- Les abonnés de type S : ils sont fournis en chaleur par le réseau uniquement et bénéficient de l'appoint secours d'Habitat 25 en cas d'arrêt de fourniture de CBN ;
- Les abonnés de type H : ils sont fournis en chaleur par le réseau lorsque CBN fonctionne mais réalisent l'appoint/secours, en cas de non-fourniture par CBN, avec leurs propres moyens. Seul le Centre Hospitalier de Novillars est concerné par cet abonnement.

III. Les conditions d'exécution du service public

A/ Bilan énergétique

	2022	2021
Vente de chaleur (MWh)	7 321	8 627
Dont Hôpital	4 537	5 079
Production (MWh)	8 293	9 287
Dont chaleur issue de CBN	7 813	8 588
Dont gaz	480	709
Taux d'EnR	94 %	92,4 %
Rendement réseau	88 %	92,8 %

En 2022, **7 321 MWh ont été livrés** aux abonnés du réseau de chaleur (dont plus de la moitié à l'hôpital : 4 537 MWh), en baisse de 15 % par rapport à 2021 en raison d'une plus faible rigueur climatique.

Pour cela, il a fallu produire 8 293 MWh dont 7 813 (94 %) sont issus de CBN et 480 (6 %) de la combustion du gaz. Le taux de couverture par les énergies renouvelables est bon, proche de la mixité prévue dans le tarif (95 % CBN, 5 % gaz).

Le minimum contractuel de livraison de chaleur par CBN, soit 7 000 MWh/an, a donc été dépassé. Le rendement du réseau de distribution est de 88 %. Bien qu'inférieur au rendement constaté en 2021 (et aux objectifs d'exploitation de 92 %), cette valeur reste satisfaisante et est due à la moindre consommation des abonnés en 2022.

B/ Déroulement de l'exercice 2022

Il n'y a eu aucun arrêt de fourniture de chaleur sur l'année 2022. En effet, lors des interruptions de la fourniture d'énergie par CBN, la chaufferie d'appoint (gaz) Habitat 25 a garanti la continuité de service pour les 4 abonnés de type S.

Les interruptions de fourniture par CBN n'ont pas eu d'impact significatif sur la mixité énergétique du réseau (cf. A/ Bilan énergétique). Les incidents et arrêts sur l'année 2022 se répartissent comme suit :

- 2 arrêts techniques programmés de CBN, pour un total de 665 h : l'un en mars, l'autre en août et septembre. Le nombre contractuel d'heures d'arrêts programmés est dépassé de 32 %. Il y a néanmoins une nette amélioration par rapport à 2021 (5 arrêts programmés pour un total de 851 heures),
- 20 arrêts pour incidents sur la fourniture de CBN soit un total de 603 h dont les principales causes sont :
 - Des pannes sur le moteur des pompes (2 pannes, 33 % des heures);
 - Le nettoyage de la grille de la chaudière (1 arrêt, 24 % des heures);
 - Des pannes mécaniques (5 pannes, 16 % des heures);
 - Le reste des incidents correspond à des causes diverses : défauts électriques (4 pannes), panne informatique, gel d'une tuyauterie, fuite d'un ballon, ...

Par rapport à 2021 la durée totale d'arrêt pour incidents s'est réduite mais le nombre d'arrêts a augmenté (13 arrêts pour incidents, pour un total de 868 h en 2021). Ces incidents mineurs sont inhérents à l'exploitation de ce type d'installation : sur l'année, l'indisponibilité globale de la chaleur de CBN pour le réseau de chaleur est de 14 %, ce qui reste acceptable. Sur des installations similaires, les indisponibilités sont de l'ordre de 10 à 15 % par an.

Du fait de ces incidents, la production de chaleur à partir de gaz (480 MWh) est supérieure aux prévisions (150 MWh). Cela n'a cependant pas d'incidence sur la facture des abonnés de type S qui bénéficient d'une mixité tarifaire contractuelle (95 % de chaleur issue de CBN et 5 % de gaz).

Il n'y pas eu de contrôles réglementaires en 2022.

C/ Satisfaction des abonnés

La satisfaction des abonnés n'a pas été évaluée sur l'exercice 2022.

En revanche, Territoire 25 a mis en place des échanges plus réguliers avec les abonnés, ce qui répond à une demande identifiée lors de l'enquête réalisée l'année dernière.

D/ Tarifs

Le tarif de la chaleur se décompose en deux termes :

- Un terme R1 (exprimé en €/MWh), qui correspond à la part consommation ;
- Un terme R2 (exprimé en €/kW), qui correspond à la part abonnement.

La facturation est mensuelle ; le R1 est facturé en fonction des consommations relevées sur le mois, le R2 est facturé par douzième. Les termes R1 et R2 sont révisés à chaque facturation.

L'augmentation du tarif moyen R1 en 2022 par rapport à la valeur moyenne 2021 a été la suivante :

- R1H: +9%,
- R1S: +53 %.

Le tarif R1H est majoritairement indexé sur le prix du bois. Il a augmenté de manière modérée. Le raccordement au réseau de Novillars a évité aux abonnés de subir directement la très forte hausse du prix des énergies fossiles qui a eu lieu en 2022.

Les prix moyens de la chaleur (R1 + R2) pour les abonnés sur l'année sont les suivants :

- Abonnés de type S : 62,83 €TTC / MWh, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2021,
- Abonné de type H : 40,82 €TTC / MWh, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2021.

En 2021, le prix moyen sur les réseaux de chaleur en France était de 85,1 €TTC /MWh, les prix à Novillars sont donc très compétitifs.

E/ Travaux

Il n'y a pas eu de travaux réalisés au titre du renouvellement en 2022, tout comme en 2021. En revanche, une provision pour renouvellement (à hauteur de 7,8 k€) est constituée comptablement chaque année et apparaît dans le compte d'exploitation.

F/ Respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels. Les relations avec Grand Besançon Métropole sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

IV. Données juridiques et économiques

A / Données économiques de la concession

GBM est actionnaire de la SPL Territoire 25 : les élus et les services réalisent à ce titre un suivi régulier, ont mis en place un contrôle analogue, participent aux instances, et disposent de l'ensemble des informations pour s'assurer de la santé financière de la société.

La situation financière de Territoire 25, est saine. Le rapport 2022 de l'élue administratrice de la SPL est présenté en conseil communautaire du 9 novembre 2023.

1. Bilan des investissements

Le concessionnaire a réalisé les investissements nécessaires à la création du réseau de chaleur de Novillars en 2020 pour un montant de 1 962 022 € avant déduction de 526 470 € de subventions, soit un investissement net de 1 435 552 €.

Les investissements et les subventions font l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat de DSP, soit 15 ans. Ces amortissements et reprises sont inscrits dans le compte d'exploitation.

Pour rappel, Grand Besançon Métropole a accordé en 2020 sa garantie à hauteur de 50 % sur un emprunt d'un montant total de 1 575 K€ souscrit par la SPL Territoire 25 pour la réalisation des investissements. L'encours garanti est de 666 K€ au 31/12/2022.

2. Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation 2022 dégage un excédent de 6 580 €.

Les recettes se portent à 341 355,18 € et proviennent en totalité de la vente de chaleur. S'y ajoutent 34 810 € de reprises de subventions d'investissement, soit un volume total de produits de 376 165 €

Le total des charges sur l'exercice 2022 est de 369 585 €. Les principaux postes sont les combustibles (155 166,40 € dont 54 061,56 € de gaz et 101 104,84 € de chaleur de CBN) et les dotations aux amortissements (131 534,54 €).

Le résultat de l'année est inférieur au prévisionnel qui estimait + 22,5 K€, principalement du fait d'une augmentation des prestations (ENGIE, Territoire 25), des redevances et du prix du gaz (chaufferie d'appoint). Cela ne remet pas en cause la continuité du service.

B/ Liens avec Grand Besançon Métropole

Conformément aux dispositions du contrat, le concessionnaire verse annuellement à GBM :

- une redevance de contrôle d'un montant forfaitaire de 4 000 €, actualisée chaque année. Le montant en 2022 était de 4 934,54€,
- une Redevance d'Occupation du Domaine Public dite «RODP» (assise sur le linéaire total de réseau). Les montants annuels étant très faibles, ils sont cumulés et versés tous les 5 ans.

Le conseil communautaire a été sollicité une fois en 2022 : sur le rapport de concession 2021 (séance du 9 novembre 2022).

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport 2022 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur de Novillars par la société Territoire 25 dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Mme Marie-Jeanne BERNABEU Conseillère Communautaire Déléguée Pour extrait conforme, La Présidente,

Anne VIGNOT Maire de Besançon





Concession de service public pour la construction et l'exploitation du reseau de chaleur de Novillars

Rapport Annuel d'Activité 2022

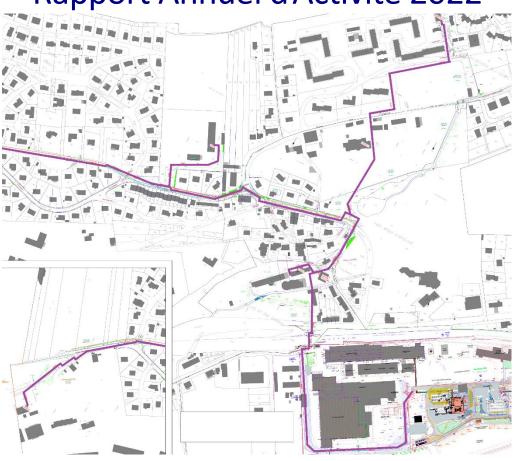






Table des matières

T	Information Contractuelle	
1.1	Contrat de concession de service public	3
1.2	Marché Global de Performance	
1.3	Convention de fourniture de chaleur	
1.4	Convention de mise à disposition de la chaufferie Habitat 25	4
1.5	Liste des abonnés	4
1.6	Facturation de la chaleur aux abonnés	5
1.6.1	Les abonnés de type S	5
1.6.2	Les abonnés de type H	5
2	Présentation du service	6
2.1	Météorologie	6
2.2	Plan du réseau	6
2.3	Unités de production	7
3	Analyse de la qualité de service	8
3.1	Chiffres clés	
3.2	Evolution des abonnés	
3.3	Diagnostic des principaux problèmes rencontrés dans l'exécution du contrat	
3.3.1	Arrêt de la fourniture CBN	
3.3.2	Arrêt du service	
3.4	Bilan technique de l'activité	
3.4.1	Données globales	
3.4.2	Rendement du réseau	
3.4.3	Fonctionnement de CBN	11
3.4.4	Fonctionnement de la chaufferie gaz (Habitat 25)	11
3.4.5	Détail des ventes par poste de livraison	
3.4.6	Consommation d'électricité	
3.4.7	Consommation d'eau	12
3.4.8	Contrôles réglementaires	12
3.5	Suivi financier du compte de gros entretien et du renouvellement	13
4	Données comptables	14
4.1	Compte annuel d'exploitation	14
4.2	Produit d'exploitation	15
4.2.1	Ventes de chaleur	15
4.3	Détail des charges d'exploitation	18
4.3.1	Poste Energie P1	18
4.3.2	Charges contrat MPGP hors P1	20
4.3.3	Charges de gestion T25	21
4.3.4	Précisions sur les redevances	21
4.4	Charges financières et d'investissements	
4.5	Compte d'exploitation N+1	
5	Table des figures	
6	Table des annexes	
_		





1 Information Contractuelle

Grand Besançon Métropole a créé un service public pour la valorisation de la chaleur fatale de l'usine CBN (Centrale Biomasse de Novillars). Cette chaleur est distribuée à travers un réseau puis livrée aux abonnés de Novillars pour leur production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Grand Besançon Métropole a concédé ce service à la société publique locale Territoire 25.

Sur la figure ci-dessous, à jour de 2022, organigramme de la concession et flux financiers :

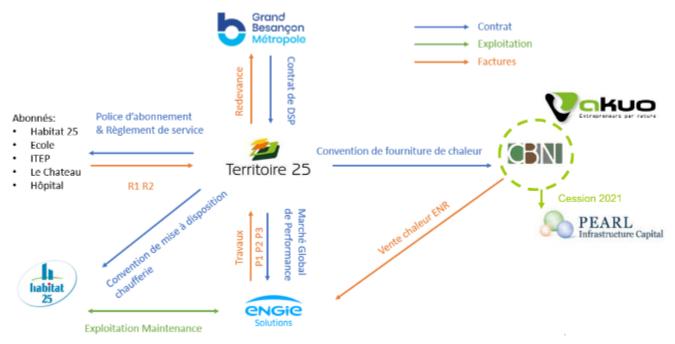


Figure 1: Organisation contractuelle et flux financier

1.1 Contrat de concession de service public

Grand Besançon Métropole a concédé le service public de construction et d'exploitation du réseau de Novillars à la société publique locale Territoire 25.

Le contrat est établi sur la période suivante :

Prise d'effet du contrat : 03/06/2019

Date de fin: 19/12/2035





1.2 Marché Global de Performance

La société Territoire 25 a signé avec la société « ENGIE Solutions » un marché global de performance, dont la fin est prévue le 19/12/2035.

La conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur de Novillars sont à la charge de la société « ENGIE Solutions ».

1.3 Convention de fourniture de chaleur

Convention de fourniture de chaleur 100% ENR au travers d'un échangeur de chaleur à hauteur de 7 GWh par an. Les puissances distribuées dépendent du régime de température :

- 3,7 MW sur un régime 90°C /75°C
- 5 MW sur un régime 90/70°C

CBN facture à ENGIE pour paiement divergent :

- La quantité de chaleur livrée
- La consommation d'électricité à l'euro l'euro
- La consommation d'eau à l'euro l'euro

1.4 Convention de mise à disposition de la chaufferie Habitat 25

La société ENGIE exploite et entretient la chaufferie gaz Habitat 25. Cette chaufferie est utilisée en cas d'arrêt de fourniture de chaleur par CBN.

- Le gaz, l'eau et l'électricité sont à la charge d'ENGIE Solutions.
- La convention et son avenant n°1 prévoyaient la mise en place de compteurs dédiés pour la refacturation de l'eau et de l'électricité du secondaire.

1.5 Liste des abonnés

Le réseau de chaleur de Novillars permet l'alimentation de 5 abonnés pour une puissance souscrite de 3820 kW.

Numéro	Nom	Année de raccordement	Puissance souscrite	Туре
4310779001	ECOLE	2020	110	S
4310779002	LE CHATEAU	2020	180	S
4310779003	ITEP	2020	230	S
4310779004	HOPITAL	2020	2400	Н
4310779005	HAB25 SS-STAT	2020	900	S

Figure 2 : Liste des abonnés et puissance souscrite

Il existe deux typologies d'abonnés :

- Abonné de type H avec production de chaleur autonome. Ce type d'abonné n'est pas alimenté en cas d'arrêt de
- Abonné de type S, sans production de chaleur autonome. Ce type d'abonné est alimenté même en cas d'arrêt de fourniture CBN par la chaufferie gaz du réseau.





1.6 Facturation de la chaleur aux abonnés

1.6.1 Les abonnés de type S

Abonné de type S, sans production de chaleur autonome. Ce type d'abonné est alimenté même en cas d'arrêt de fourniture CBN par la chaufferie gaz du réseau.

Tous les mois, les abonnés reçoivent une facture sous la forme :

R1 x volume d'énergie consommé + R2 x Puissance souscrite

- R1S = 95% x R1Bois + 5% R1Gaz +R11S
 - R1Bois = prix de la chaleur issue de la chaufferie bois
 - R1Gaz = prix de la chaleur issue de la chaufferie gaz
 - R11S = prix de l'électricité
- R2S = R22S + R23S +R24S
 - R22S = conduite et petit entretien
 - R23S = gros entretien et renouvellement
 - R24S = coût des investissements nécessaires au service

Les termes R1Bois, R1gaz, R11S, R22S, R23S sont actualisés à chaque facturation.

Le terme R24 et la mixité (95% bois et 5% gaz) sont fixes.

1.6.2 Les abonnés de type H

Abonné de type H avec production de chaleur autonome. Ce type d'abonné n'est pas alimenté en cas d'arrêt de CBN.

Tous les mois, l'abonné reçoit une facture sous la forme :

R1 x volume d'énergie consommé + R2 x Puissance souscrite

- R1H = 100% x R1Bois +R11H
 - R1Bois = prix de la chaleur issue de la chaufferie bois
 - R11H = prix de l'électricité
- R2H = R22H + R23H +R24H
 - R22H = conduite et petit entretien
 - R23H = gros entretien et renouvellement
 - R24H = coût des investissements nécessaires au service

Les termes R1Bois, R1gaz, R11S, R22S, R23S sont actualisés à chaque facturation.

Le terme R24 et la mixité (100% bois) sont fixes.





2 Présentation du service

2.1 Météorologie

Zone climatique : H

Altitude : 250 à 270 m

Température extérieure de référence : -13°C



2.2 Plan du réseau

Les abonnés sont alimentés en chaleur à travers un réseau enterré en acier pré-isolé. La longueur du réseau (aller) est de 2700 ml.

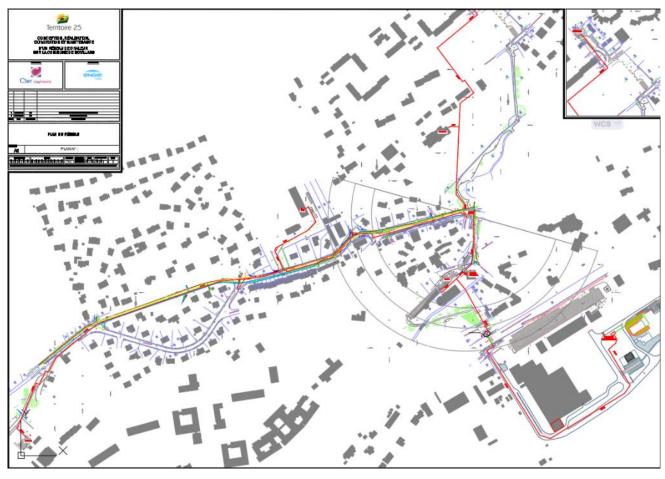


Figure 3: Plan du réseau de Chaleur Novillars





2.3 Unités de production

Usine CBN.

Il s'agit d'une unité de production combinée d'électricité et de chaleur à partir de la biomasse. Cette chaleur 100% ENR est vendue au réseau de Novillars.

Chaufferie Habitat 25
 Cette chaufferie gaz permet d'alimenter les abonnés de type S (4 abonnés) en cas d'arrêt de fourniture par CBN.





3 Analyse de la qualité de service

3.1 Chiffres clés

Période d'exercice : Du 1er janvier au 31 Décembre 2022

Production:

DJU: 2 332 (moyenne 10 dernières années : 2500 sur la période de septembre à juin)

Production sur l'année : 8 293 MWhVentes sur l'année : 7 321 MWh

Performances:

Rendement du réseau : 88% (objectif : 92%)
 Taux de couverture CBN (mixité EnR) : 94 %

Contenu CO2: 15g / kWh

Le tableau de bord de l'activité est disponible en ANNEXE 2.

3.2 Evolution des abonnés

Pas de nouvel abonné raccordé en 2022.

La puissance souscrite totale est de 3820 kW.

Numéro	Nom	Signature Police d'abonnement	Puissance souscrite
4310779001	ECOLE	21/09/2020	110
4310779002	LE CHATEAU	15/06/2021	180
4310779003	ITEP	15/04/2020	230
4310779004	HOPITAL	04/11/2020	2400
4310779005	HAB25 SS-STAT	29/10/2020	900

Figure 4: Date de signature des polices

Ratio puissance souscrite / linéaire de réseau : 1415 kW/km

3.3 Diagnostic des principaux problèmes rencontrés dans l'exécution du contrat

3.3.1 Arrêt de la fourniture CBN

- 22 arrêts sur la fourniture CBN, compris la période d'arrêt technique
- 1268 heures de non-fourniture de chaleur par CBN du fait de CBN, plus 10h du fait d'ENGIE
- 14% d'indisponibilité





Les arrêts sont présentés dans le tableau ci-dessous (et détaillés en ANNEXE 1) :

		Heures			
Date de début	Date de fin	incident	Cause incident	Responsabilité	Programmé
04/01/2022	10/01/2022	145	Nettoyage de la grille		
16:00	17:00	1.5	chaudière	CBN	Non
19/01/2022	19/01/2022	10	Panne informatique (expiration		
04:00	14:00		licence)	CBN	Non
21/02/2022	21/02/2022	5	Address of the date of	CDAL	
06:00	11:00		Micro-coupure électrique	CBN	Non
27/02/2022	28/02/2022	38	Panne moteur électrique	CDN	Non
10:00 01/03/2022	23:00 07/03/2022		pompes Panno motour électrique	CBN	Non
00:00	16:00	160	Panne moteur électrique	CBN	Non
23/03/2022	25/03/2022		pompes	CDIN	INOII
16:00	10:00	42	Fuite du ballon chaudière	CBN	Non
08/05/2022	16/05/2022		Arrêt pour maintenance	CDIV	NOII
00:00	11:00	203	générale	CBN	Oui
02/06/2022	02/06/2022		Perturbation réseau électrique	CEIT	- Cui
05:00	09:00	4	HT	CBN	Non
03/06/2022	03/06/2022	_	Perturbation réseau électrique		
08:00	10:00	2	нт	CBN	Non
			Perte de l'autorisation de		
01/07/2022	01/07/2022	10	fourniture (FSL) Engie		
00:00	10:00		(problème automate).	ENGIE	Non
21/07/2022	22/07/2022		Problème convoyeur à cendre		
19:00	22:00	27	à cendres sous foyer	CBN	Non
02/08/2022	03/08/2022		Arrêt d'urgence de la turbine		
18:00	10:00	16	sur température trop élevée	CBN	Non
25/08/2022	01/09/2022	457			
11:00	00:00	157	Maintenance annuelle	CBN	Oui
01/09/2022	13/09/2022	205	Maintenance annuelle - 19j au		
00:00	17:00	305	total sur août /sept	CBN	Oui
15/09/2022	15/09/2022				
09:00	18:00	9		CBN	Non
10/10/2022	12/10/2022		Blocage mécanique grille		
22:00	12:00	38	chaudière	CBN	Non
16/10/2022	17/10/2022		Arrêt sur perturbation réseau		
11:00	10:00	23	électrique HTB.	CBN	Non
24/10/2022	24/10/2022		Arrêt chaudière sur	6521	
01:00	15:00	14	température haute	CBN	Non
12/12/2022	14/12/2022	44		CDN	N
16:00	09:00	41	Gel d'une tuyauterie	CBN	Non
17/12/2022 06:00	17/12/2022 14:00	0	Puntura alimantation hais	CBN	Non
19/12/2022	19/12/2022	8	Rupture alimentation bois	CDIN	Non
05:00	19/12/2022	12	Rupture alimentation bois	CBN	Non
24/12/2022	24/12/2022	12	napture animentation bois	CDIV	INOII
12:00	21:00	9	Rupture alimentation bois	CBN	Non
12.00	21.00		rapture annientation bois	CDIA	14011





Figure 5: Incidents CBN

Les arrêts sur l'année 2022 se répartissent comme suit :

- 2 arrêts techniques, pour un total de 665h: l'un de 203h (soit un peu plus de 8j) en mars, l'autre de 462h (soit un peu plus de 19j) en août et septembre; le nombre contractuel d'heures d'arrêt programmés est dépassé de 32%, ce qui tient à l'arrêt en mars si l'on se réfère à la convention T25/CBN qui prévoit un arrêt technique de 3 semaines glissantes entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre soit 504 heures d'arrêt); cet arrêt est en outre plus impactant qu'un arrêt estival puisqu'il intervient en période de chauffe. Il y a néanmoins une nette amélioration par rapport à 2021 (5 arrêts programmés pour un total de 851 heures).
- 20 arrêts pour incidents soit un total de 603h; les principales causes sont :
 - Des pannes sur le moteur des pompes (2 pannes, 33% des heures) : il ne semble pas y avoir de pompe de secours > point d'amélioration possible le cas échéant
 - Le nettoyage de la grille de la chaudière (1 arrêt, 24% des heures)
 - Des pannes mécaniques (5 pannes, 16% des heures)
 - Le reste des incidents correspond à des causes diverses : défauts électriques (4 pannes), panne informatique, gel d'une tuyauterie, fuite d'un ballon, ...

Par rapport à 2021 la durée d'arrêt pour incidents s'est réduite mais le nombre d'arrêts a augmenté (13 arrêts pour incidents, pour un total de 868h en 2021)

L'indisponibilité globale est de 14%. Sur des installations similaires, les indisponibilités sont de l'ordre de 10 à 15% par an.

3.3.2 Arrêt du service

Il n'y a eu aucun arrêt de fourniture de chaleur sur l'année 2022. La chaufferie gaz Habitat 25 a garanti la continuité de service pour les 4 abonnés de type S.

3.4 Bilan technique de l'activité

3.4.1 Données globales

Les données mensuelles à l'échelle du réseau sont présentées dans le tableau ci-dessous (joint en ANNEXE 3) :

DESIGNATION	Total	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Production chaleur CBN	7813 MWh	1180 MWh	1160 MWh	750 MWh	889 MWh	324 MWh	275 MWh	235 MWh	179 MWh	299 MWh	504 MWh	933 MWh	1085 MWh
Production chaleur Chaufferie Gaz Habitat 25	480 MWh	100 MWh	22 MWh	137 MWh	0 MWh	50 MWh	2 MWh	7 MWh	15 MWh	60 MWh	20 MWh	0 MWh	67 MWh
Energie Produite	8293 MWh	1280 MWh	1182 MWh	887 MWh	889 MWh	374 MWh	277 MWh	242 MWh	194 MWh	359 MWh	524 MWh	933 MWh	1152 MWh
Couverture CBN	94%	92%	98%	85%	100%	87%	99%	97%	92%	83%	96%	100%	94%
Couverture gaz	6%	8%	2%	15%	0%	13%	1%	3%	8%	17%	4%	0%	6%
Nombre d'heures d'arrêt CBN	1268 h	155 h	43 h	202 h	0 h	203 h	6 h	27 h	173 h	314 h	75 h	0 h	70 h
Pertes réseaux	972 MWh	80 MWh	81 MWh	94 MWh	85 MWh	82 MWh	73 MWh	70 MWh	59 MWh	93 MWh	63 MWh	68 MWh	124 MWh
Rendement réseau	88%	94%	93%	89%	90%	78%	74%	71%	70%	74%	88%	93%	89%
Consommation gaz	521 MWh PCI	122 MWh	48 MWh	125 MWh	5 MWh	49 MWh	2 MWh	10 MWh	11 MWh	50 MWh	22 MWh	7 MWh	68 MWh
Rendement gaz	92%	82%	46%	109%	0%	102%	108%	67%	131%	120%	90%	0%	98%

Figure 6: Bilan global production / ventes

3.4.2 Rendement du réseau

Pertes sur l'année : 972 MWh

Le rendement est de 88% sur l'année, et de 90,6% sur la période de chauffe. L'objectif de rendement de distribution fixé dans le cadre du Marché Global de Performance (92%) n'est pas atteint.





Ceci s'explique partiellement par le fait que les DJU sur l'année sont faibles et donc les consommations plus faibles. Les performance réseau des mois d'octobre et mars en sont un indicateur. Les pertes mensuelles sont globalement restées stables par rapport à l'année 2021.

La température de départ du réseau est actuellement de 80°C en permanence. La température de livraison inscrite au Règlement de service est de 70°C. L'abaissement de la température de départ pourrait donc être envisagé, ce qui permettrait de réduire les pertes. Cependant dans les faits il n'est pas certain que cette température de livraison soit suffisante pour assurer la production d'eau chaude sanitaire d'Habitat 25 et celle de l'Hôpital. Cette piste d'optimisation sera investiguée, en tenant compte des contraintes de ces 2 abonnés.

3.4.3 Fonctionnement de CBN

- Chaleur produite: 7 813 MWh utiles (minimum contractuel de chaleur livrée par CBN de 7 000MWh/an)
- Taux de couverture CBN : 94 % = taux ENR (valeur contractuelle 92 %)

Le volume de chaleur CBN (7,8 GWh) est au-dessus du volume minimum contractuel (7 GWh)

Le taux EnR du réseau ne tient toutefois pas compte des consommations gaz de l'Hôpital qui ne nous sont pas communiquées.

3.4.4 Fonctionnement de la chaufferie gaz (Habitat 25)

La production de chaleur issue de la chaufferie gaz est nettement supérieure aux quantités prévisionnelles :

- Prévision 150 MWh utile / an
- Production réelle 480 MWh utile pour 2022

Ce sont les arrêts CBN des mois de janvier, février et mars les plus pénalisants ; en effet, il s'agit de la période ou le réseau a le plus de besoins. La part de gaz a néanmoins réduit par rapport à 2021.

Le rendement annuel de la chaudière est de 88%, ce qui est inférieur à l'objectif (90%) mais néanmoins correct au vu de l'utilisation irrégulière de la chaudière, qui engendre de nombreuses phases de préchauffage.

NB: les rendements mensuels ne sont pas significatifs: les légers décalages entre les dates de relevés des productions et celles des factures gaz ont un impact important du fait consommations faibles et ponctuelles, ce qui explique des valeurs parfois très faibles ou au contraire supérieures à 100%.

3.4.5 **Détail des ventes par poste de livraison**

Le tableau ci-dessous récapitule les quantités de chaleur livrées en sous-stations (tableau joint en annexe 3) :

- Abonnés S : 2 784 MWh (Référence : 3 140 MWh)
- Hôpital : 4 537 MWh (Référence : 5 472 MWh) ; outre les faibles DJU, les interruptions de CBN entraînent des périodes de non-fourniture qui réduisent les consommations





DESIGNATION	Total	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Date de relèves	5-janv.	31-janv.	28-févr.	31-mars	30-avr.	31-mai	30-juin	31-juil.	27-août	30-sept.	31-oct.	30-nov.	31-déc.
Nb de jour		26	28	31	30	31	30	31	27	34	31	30	31
DJU	2353	493	340	280	233	83	29	15	6	117	86	262	409
HOPITAL	4537 MWh	727 MWh	706 MWh	436 MWh	524 MWh	177 MWh	132 MWh	106 MWh	85 MWh	161 MWh	288 MWh	574 MWh	621 MWh
ECOLE	200 MWh	41 MWh	29 MWh	30 MWh	19 MWh	4 MWh	3 MWh	3 MWh	2 MWh	5 MWh	7 MWh	22 MWh	35 MWh
LE CHATEAU	251 MWh	41 MWh	33 MWh	31 MWh	23 MWh	9 MWh	5 MWh	8 MWh	4 MWh	11 MWh	16 MWh	28 MWh	42 MWh
ITEP	349 MWh	62 MWh	51 MWh	45 MWh	35 MWh	11 MWh	6 MWh	5 MWh	5 MWh	13 MWh	23 MWh	38 MWh	55 MWh
HAB25 SS-STAT	1984 MWh	329 MWh	282 MWh	251 MWh	203 MWh	91 MWh	58 MWh	50 MWh	39 MWh	76 MWh	127 MWh	203 MWh	275 MWh
Total Energie Livrée	7321 MWh	1200 MWh	1101 MWh	793 MWh	804 MWh	292 MWh	204 MWh	172 MWh	135 MWh	266 MWh	461 MWh	865 MWh	1028 MWh
Total Energie Livrée Hors Hopital	2784 MWh	473 MWh	395 MWh	357 MWh	280 MWh	115 MWh	72 MWh	66 MWh	50 MWh	105 MWh	173 MWh	291 MWh	407 MWh

Figure 7: Détail des ventes par poste de livraison

En particulier, on identifie facilement en mars un « creux » dans le profil de consommation saisonnier de l'Hôpital comparativement aux autres usagers. Le graphique ci-dessous présente la répartition des ventes de chaleur par poste de livraison :

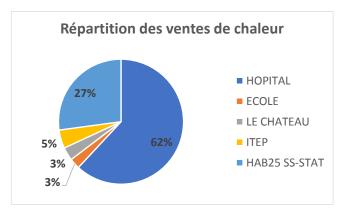


Figure 8: Répartition de la chaleur par abonné

3.4.6 Consommation d'électricité

	Unité	Cumul	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
ELEC H25	kWh	6 452	1024	286	1173	66	836	97	176	617	995	375	91	717
ELEC CBN	kWh	47 804	7576	6629	4563	5752	3222	3871	2438	1905	1673	2791	3650	3735
TOTAL ELECTRICITE	kWh	54 256	8 600	6 914	5 736	5 818	4 058	3 967	2 614	2 522	2 668	3 165	3 740	4 452
Conso élec par MWh produit H25	kWh/MWh	13	10	13	9		17	48	25	41	17	19		11
Conso élec par MWh produit CBN	kWh/MWh	6	6	6	6	6	10	14	10	11	6	6	4	3
Conso áloc total par MWh livrá on sous station	LAND/BANA/b	7	7	6	-	7	11	1/	11	12	7	6	4	4

Figure 9: Consommation d'électricité

La consommation d'électricité est d'environ 6 kWh/MWh utile pour la distribution, est 13 kWh/MWh utile pour la production de chaleur avec la chaufferie gaz, ce qui est satisfaisant.

Au global, la consommation est de 7 kWh/MWh livré en sous-station, ce qui est nettement inférieur à l'objectif de 15 kWh/MWh livré.

3.4.7 Consommation d'eau

- CBN : le compteur présent initialement n'était pas fonctionnel ; un nouveau compteur a été mis en place en juillet ; la consommation de juillet à décembre est de 7 m3.
- Chaufferie Habitat 25 : pas de données.

3.4.8 Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires ont été réalisés par ENGIE (rapports sont joints en ANNEXE 9) : analyse d'eau, contrôles de combustion.





3.5 Suivi financier du compte de gros entretien et du renouvellement

Le bilan du compte de gros entretien et de renouvellement (GER) au titre de la DSP est présenté dans le tableau cidessous :

	Recettes	Recettes Dépenses							
Cumul	40 211,24 €HT	16 010,82 €HT	24 200,42 €HT						
2020	1 831,86 €HT	740,96 €HT	1 090,90 €HT						
2021	18 730,36 €HT	7 453,36 €HT	11 277,00 €HT						
2022	19 649,02 €HT	7 816,50 €HT	11 832,52 €HT						

Figure 10: Compte de GER de la DSP

Les recettes correspondent au terme R23 facturé mensuellement aux abonnés. Ce terme est actualisé à chaque facturation. Les dépenses correspondent à la prestations P3 payée trimestriellement à ENGIE. Ce terme est actualisé à chaque paiement.

Par ailleurs, un compte P3 est également mis en place dans le cadre du MPGP. Le bilan de ce compte est joint en ANNEXE 8.

Le montant prévisionnel du P3 d'ENGIE figure dans le tableau ci-dessous. Il s'élève au total à 111 600€ HT :

	0,5 an																
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Sur la durée du marché
En Chaufferles décentralisées		5 600 €	600€	600 €	600€	600€	6 600 €	7 600 €	4 600 €	2 600 €	600€	3 600 €	600 €	600€	600 €	600 €	36 000,00 €
Habitat 25																	
Pompes et vannes									4 000 €			3					4 000,00 €
Compteurs de chaleur												3 000 €					3 000,00 €
Systèmes électriques							6 000 €										6 000,00 €
Chaudière et bruleur gaz	8	5000€						7 000 €	1 1	- 2			7				12 000,00 €
Autres (à détailler)		600€	600 €	600€	600 €	600 €	600 €	600 €	600€	600 €	500 €	600 €	600 €	600€	600 €	600 €	9 000,00 €
Groupe scolaire						,020,00								7.00		-	- €
Pompes et vannes											8						- €
Compteurs de chaleur																	- €
Systèmes électriques										2 000 €							2 000,00 €
Chaudière et bruleur gaz										1			7				- €
Autres (à détailler)																	. (
Local et pompes réseau		- €	- €	- €	. €	- €	. €	- 6	- €	. €	- (- €	- €	7 400 €	- €	- €	7 400,00 €
Réseau de chaleur		- €	- €	- €	. €	- €	- €	- €	- €	- €	- (- €	20 400 €	- €	- €	20 400 €	40 800,00 €
GTC		- €	. (. €	. (. (- €	. (. (. €	- (10 000 €	- 6	- 6	3 000 €	- c	13 000,00 €
Sous stations		- €	. (- €	. (- €	- €	- €	- (3 000 €	· €	4 800 €	- €	3 600 €	- ε	3 000 €	14 400,00 €
compteurs										3 000 €						3 000 €	5 000,00 €
équipements hydrauliques											(3 600 €		_ 3	3 600,00 €
équipements électriques												4 800 €					4 800,00 €
Montant total annuel €HT		5 600 €	600 €	600 €	680€	600 €	6 600 €	7 600 €	4 600 €	5 600 €	600€	18 400 €	21 000 €	11 600 €	3 600 €	24 000 €	111 600,00 €

Figure 11: Détail P3 ENGIE

Ce montant est facturé à Territoire 25 de manière lissée à 7 200 € HT/an (montant non actualisé)

ENGIE n'a affecté aucune dépense au P3 sur l'année 2022 (ni sur les années précédentes). Le solde à la fin de l'exercice est en conséquence de 16 010,82 €.

Conformément au CCTP du MPGP, si le solde de ce compte est positif du fait de dépenses non engagées, ou non justifiées, il sera reversé à Territoire 25 à la fin du contrat.





4 Données comptables

4.1 Compte annuel d'exploitation

Dans le tableau ci-dessous, le compte annuel d'exploitation prévisionnel (en orange, établi en 2021) et le réel en bleu (présenté en ANNEXE 4) :

	Prévisionnel 2022	Réel 2022
Produit d'explotation	328 355,13 €HT	341 355,18 €HT
R1	128 313,56 €HT	137 307,90 €HT
Volumes ventes R1S	3140 MWh	2784 MWh
Ventes R1S	56 739,80 €HT	73 301,93 €HT
Prix Unitaire R1S	18,07 €HT/MWh	26,33 €HT/MWh
Volumes ventes R1H	5472 MWh	4537 MWh
Ventes R1H	71 573,76 €HT	64 005,97 €HT
Prix Unitaire R1H	13,08 €HT/MWh	14,11 €HT/MWh
Total ventes	8612 MWh	7321 MWh
R2	200 041,57 €HT	204 047,28 €HT
R2S	90 652,80 €HT	92 495,28 €HT
Ps abonnés S	1 420 kW	1 420 kW
Prix Unitaire R2S	63,84 €HT/kWs	65,14 €HT/kWs
R2H	109 388,77 €HT	111 552,00 €HT
Ps abonnés H	2 400 kW	2 400 kW
Prix Unitaire R2S	45,58 €HT/kWs	46,48 €HT/kWs
Prix moyen de la chaleur abonnés	38,13 €HT/MWh	46,63 €HT/MWh
Charges d'exploitation	190 063,81 €HT	220 751,43 €HT
Energie P1	127 431,60 €HT	155 166,40 €HT
Volume Total P1	8612 MWh	8293 MWh
CBN	8012 MWh	7813 MWh
Gaz secours CBN	600 MWh	480 MWh
P1 hors incidents	89 856,69 €HT	101 104,84 €HT
P1 supplémentaire gaz secours CBN	37 574,91 €HT	54 061,56 €HT
Avoir chaleur	00,00 €HT	00,00 €HT
Contrat MPGP hors P1	40 830,36 €HT	42 912,14 €HT
Redevance contrat P2	33 287,00 €HT	35 095,64 €HT
Redevance contrat P3	7 543,36 €HT	7 816,50 €HT
Charges de gestion T25	17 150,00 €HT	17 150,00 €HT
Assurances	00,00 €HT	00,00 €HT
Sous-traitance	10 150,00 €HT	13 150,00 €HT
Impôts fonciers, taxes et CFE	7 000,00 €HT	4 000,00 €HT
Provision pour risque	00,00 €HT	00,00 €HT
Redevances	4 651,85 €HT	5 522,89 €HT
Provision pour redevance	00,00 €HT	00,00 €HT
Redevance GBM occupation domain	00,00 €HT	00,00 €HT
Redevance GBM frais de contrôle	4 091,89 €HT	4 934,54 €HT
Correction redevance GBM	00,00 €HT	00,00 €HT
Redevance occupation SNCF + DP	559,96 €HT	588,35 €HT
Charges financières et d'investisseme	115 838,38 €HT	114 023,96 €HT
Charges financières internes CCO	429,09 €HT	219,10 €HT
Provision pour interets des emprun	00,00 €HT	00,00 €HT
Interets des emprunts	13 337,50 €HT	12 317,69 €HT
Dot aux amort. immob. corporelles	4 762,30 €HT	4 762,30 €HT
DAP Immobilisation concession	132 089,99 €HT	131 534,54 €HT
Amortissement des subventions	-34 780,50 €HT	-34 809,67 €HT
Frais bancaires	00,00 €HT	00,00 €HT
Résultats	22 452,94 €HT	6 579,79 €HT

Figure 12: Compte annuel d'exploitation (CEP) REEL 2022





Les principaux écarts entre le compte prévisionnel et le compte réel 2022 sont les suivants :

- Volume de ventes sur les abonnés H inférieur de près de 17% à la consommation de référence (5472 MWh). En cas d'arrêt de CBN au-delà du prévisionnel, il n'y a pas de chaleur vendue à l'hôpital ce qui réduit le volume de ventes du réseau drastiquement
- Volume de ventes sur les abonnés S inférieur de plus de 10% à la consommation de référence (3140 MWh pour les 4 abonnés). Les volumes de ventes pourront être comparés d'une année à l'autre en fonction des DJU (année 2020 et 2021 incomplète ou en dérive donc pas d'historique à ce jour).
- Augmentation des tarifs de vente de chaleur, des prestations ENGIE et des redevances (tarifs indexés à chaque facturation, voir contrat).
- Augmentation très forte du tarif gaz ce qui pénalise le terme P1 gaz
- Honoraire d'AMO et gestion T25/GIE en augmentation
- Pas de provision
- Les charges de gestion réelles T25 et les impôts et taxes (ajustement structurel)

Ces éléments et notamment l'indexation des tarifs sont détaillés dans les paragraphes ci-dessous. Il ressort du CEP réel 2022 que le résultat n'est pas à l'objectif qui était de +22,5 k€ (écart de − 70%).

4.2 Produit d'exploitation

4.2.1 Ventes de chaleur

4.2.1.1 Volumes

Les ventes de chaleur sont de 7 321 MWh, soit significativement moins que la valeur de référence du CEP (Référence : 8 612 MWh), ce qui tient au fait que le climat a été doux sur l'année.

Le détail des ventes est précisé au § 3.4.5 et en ANNEXE 3.

4.2.1.2 Prix de la chaleur

Conditions tarifaires

Les prix de la chaleur sont construits de la façon suivante (voir chapitre 1.6):

- R1 = terme variable qui dépend de la consommation
- R2 = Abonnement au réseau de chaleur qui dépend de la puissance souscrite

Les abonnés de type H ont un tarif de chaleur plus bas car ils ne sont pas alimentés en cas de défaillance de CBN.

Le taux de TVA en vigueur est de 5,5%. Les abonnés bénéficient d'un taux de TVA réduite du fait du taux ENR du réseau (supérieur à 50%).

La facturation est mensuelle ; le R1 est facturé en fonction des consommations relevées sur le mois, le R2 est facturé par douzième.

Les termes R1 et R2 sont révisés à chaque facturation.

Evolution des tarifs R1

La figure ci-dessous montre l'évolution des prix du R1S et du R1H :





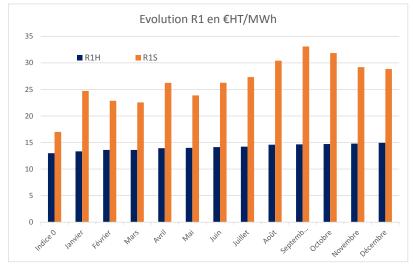


Figure 13: Evolution des tarifs R1

Augmentation du tarif moyen R1 en 2022 par rapport à la valeur moyenne 2021 :

R1H: +9%R1S: +53 %

Le tarif R1H est majoritairement indexé sur le prix du bois. Il a augmenté de manière modérée.

Le R1S est lui indexé sur deux sources d'énergie : le gaz et le bois. Du fait de la part gaz, et bien que celle-ci soit limitée, le tarif a varié de manière plus importante en raison de la très forte hausse du prix du gaz en 2022.

La figure ci-dessous montre l'évolution des termes R1 selon l'énergie utilisée :

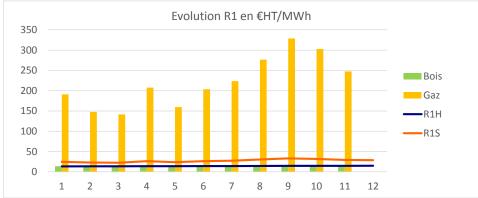


Figure 14: Evolution des tarifs R1

Les augmentations du R1, et en particulier du R1S, restent très inférieures à celles du prix du gaz. Le raccordement au réseau de Novillars a évité aux abonnés de subir directement la très forte hausse du prix des énergies fossiles qui a eu lieu en 2022.





Evolution des tarifs R2

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des tarifs R2 sur l'année 2022 :

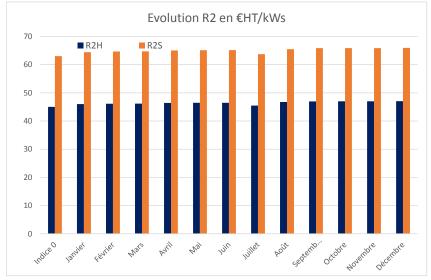


Figure 15: Evolution des tarifs R2

Augmentation du tarif moyen R1 en 2022 par rapport à la valeur moyenne 2021 :

R2H: + 2%R2S: +2 %

Faible augmentation des tarifs R2 pour les abonnés du réseau de chaleur.

Prix moyens de la chaleur

Les prix moyens de la chaleur (R1 +R2) pour les abonnés sur l'année sont les suivants :

- Abonnés de type S: 62,83 €TTC / MWh, soit une augmentation de 12% par rapport à 2021
- Abonné de type H : 40,82 €TTC / MWh, soit une augmentation de 37% par rapport à 2021

En 2021, le prix moyen sur les réseaux de chaleur en France était de 85,1 €TTC /MWh, les prix à Novillars sont donc très compétitifs.

Pour mémoire, les prix moyens à Novillars étaient en 2021 de 46,01 €TTC / MWh pour les abonnés de type S, et 36,52 €TTC / MWh sur 2021. Les prix 2022 restent nettement inférieurs même aux prix moyens observés sur les réseaux de chaleur en 2021 (les prix 2022 seront plus élevés), et a fortiori aux prix des autres énergies.

Sur la figure ci-dessous, les prix des réseaux en 2021 (source AMORCE) :





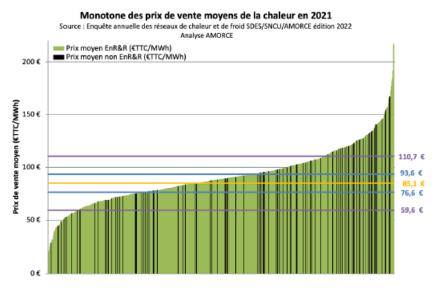


Figure 16: Prix de vente moyens de la chaleur en 2021 (source AMORCE)

Les prix moyens des réseaux de chaleur sur 2022 n'ont pas encore été communiqués.

4.3 Détail des charges d'exploitation

La société Territoire 25 a signé avec la société ENGIE un marché global de performance. La conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur de Novillars sont à la charge de la société ENGIE.

4.3.1 **Poste Energie P1**

La société ENGIE facture à Territoire 25 la quantité d'énergie mesurée en sous-station (7 372 MWh − léger écart par rapport aux valeurs précédentes dû à un léger décalage de relevé). La facture P1 s'élève à 155 165,58 €HT.

Un prix de chaleur de P1=10,39 €HT/MWh (valeur initiale du contrat) est garanti pour un volume annuel de chaleur produit par la chaufferie gaz inférieur à 150MWh. Au-delà, chaque MWh de chaleur produit par la chaufferie gaz est facturé au montant P1 gaz =42,55€HT/MWh (valeur initiale du contrat). La valeur moyenne sur l'année 2022 du prix facturé est de 178,82 € HT/MWh, soit plus de 4 fois la valeur initiale.

En cas d'arrêt de CBN, ENGIE consomme du gaz pour assurer la continuité du service ce qui impacte la facture P1.





Ci-dessous, les factures trimestrielles avec l'impact des arrêts CBN (et donc de l'utilisation du gaz) :

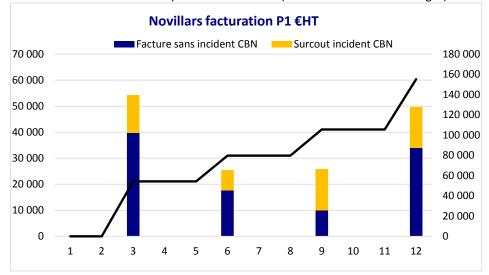
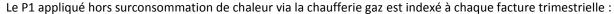


Figure 17: Facturation P1

Si la production de chaleur issue du gaz n'excédait pas 150 MWh, la facture P1 s'élèverait à 101 104,84 € HT. Les surcouts liés à une plus forte utilisation du gaz en raison d'incidents CBN sont de 54 061,56 €HT.



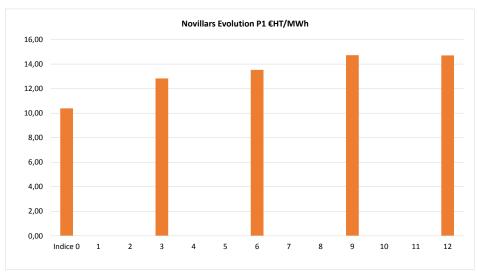


Figure 18: Evolution du tarif P1

Le prix P1 moyen sur l'année 2022 était de 13,95 €HT/MWh soit une augmentation de 26% par rapport à la valeur moyenne 2021.





4.3.2 Charges contrat MPGP hors P1

Les valeurs contractuelles initiales du MPGP conclu entre Territoire 25 et ENGIE pour l'exploitation (hors P1) sont les suivantes :

P2 : Charges forfaitaires et personnel annuelles = 32 224, 40 € HT/an (soit 38 668,80 € TTC/an)
Détail du montant P2 annuel :

Charges personnel annuelles (détail en 4 bis)	4 600,00
Charges forfaitaires annuelles	27 624,00
Achats d'électricité	8 050,00
Achats d'eau	575,00
Frais de communication	575,00
Traitement eau	1 265,00
Contrôles réglementaires	2 987,00
rendements chaudières habitat 25 et Groupe scolaire	202,00
compteurs	1 530,00
Autres :	105,00
Entretien et réparations courantes	1 150,00
Primes d'assurances	5 700,00
Autres charges d'exploitation	8 472,00
Total des charges forfaitaires et personnel	32 224,00
Charges forfaitaires et personnel / trimestre	8 056,00

En 2022, le montant du P2 est de 35 095,64 €HT soit une augmentation de 5% par rapport au montant 2021. Le P2 est facturé et indexé trimestriellement. Ci-dessous, l'évolution du P2 en 2022 :

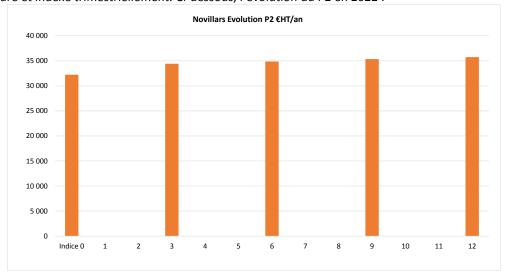


Figure 19: Evolution du tarif P2





P3: 7 200,00 € HT/an (soit 8 640 €TTC/an) initialement

En 2022, le montant du P3 est de 7 816,50 €HT soit une augmentation de 5% par rapport au montant 2021. Le P3 est facturé et indexé trimestriellement. Ci-dessous, l'évolution du P3 en 2021 :

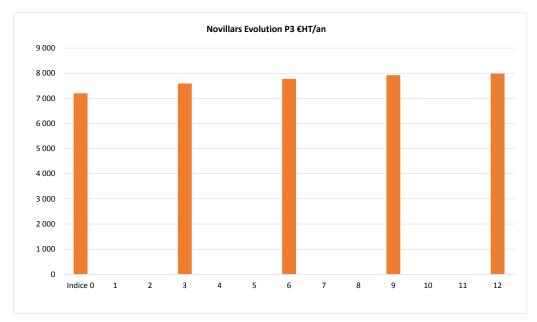


Figure 20: Evolution du tarif P3

Le détail de la prestation P3 est présenté dans le chapitre 3.4.

4.3.3 Charges de gestion T25

- Territoire 25 n'a pas souscrit d'assurance sur la période 2022 (sauf assurances ENGIE incluent dans le MPGP).
- 13150 €HT d'honoraires (assistance à Maîtrise d'Ouvrage « MENTHE » et compléments de mission)
- 4000 €HT pour les impôts taxes, CFE et CVAE, plus la provision RODP (paiements 2025, 2030, 2035)

4.3.4 Précisions sur les redevances

- La redevance d'occupation du domaine public est payable en trois fois sur la durée du contrat. Premier versement en 2025 pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 2024 et 2025.
- Redevance pour frais de contrôle = 4934,54 €HT Révision des tarifs selon article 47 du contrat :

Indice	Indice 0	2021
RD	4 000,00 €HT	4 091,89 €HT
InG	114,7	117,8

Redevance d'occupation SNCF = 588,35 €HT





4.4 Charges financières et d'investissements

- Charges financières internes = 219,10€HT
- Intérêts des emprunts = 12 317,69 €HT (prêt non lissé)
- Dot aux amort. immob. Corporelles = 4762,30 €HT
- DAP Immobilisation concession = 131 534,54 €HT
- Amortissement des subventions = 34 809,67 €HT

4.5 Compte d'exploitation N+1

Points particuliers:

- Le volume des ventes de chaleur de référence et de la puissance de référence sont ajustés pour tenir compte des travaux prévus sur le bâtiment Habitat 25 : prise en compte d'une baisse de 25% de la consommation sur le dernier trimestre 2023 (dont la part dans les consommations annuelles est estimée à 30 %). Pour mémoire, la consommation et la puissance de référence d'Habitat 25 étaient respectivement jusqu'alors de 1970 MWh et 700 kW, la baisse est donc de 148 MWh (la puissance souscrite 2023 reste identique), soit 5% des volumes pour les abonnés S.
- Le CHU a demandé un calcul d'indemnité R2 pour l'exercice 2021 qui, pour mémoire, a dépassé 18j d'arrêts au-delà des arrêts techniques autorisés (1er critère d'application) et une variation de part du gaz pour cet abonné de l'ordre de 15% (2nd critère). Cette pénalité se calcule au 1/365è du R2 par jour d'arrêt non autorisé.

Dans le CEP prévisionnel est versé le risque de -5394 € HT en cas d'enclenchement d'une l'indemnité soit 50% de sa valeur estimative. La projection 2023 se veut sécuritaire, toutefois elle engendre une comptabilité plus tendue, avec un résultat prévisionnel à +3,4 k€ (une baisse par rapport à 2022 de – 50%). La double sanction du risque d'indemnité R2 pour le CHU et de l'amorce des réductions des besoins énergétiques d'Habitat 25 ont donc sur cet exercice 2023 des effets majeurs.





Dans le tableau ci-dessous, le compte annuel d'exploitation pour l'année N+1

Prévisior	Réel 2022	Prévisionnel 2023
Produit d'explotation	341 355,18 €HT	356 312,39 €HT
R1	137 307,90 €HT	150 969,11 €HT
Volumes ventes R1S	2784 MWh	2676 MWh
Ventes R1S	73 301,93 €HT	77 195,39 €HT
Prix Unitaire R1S	26,33 €HT/MWh	28,85 €HT/MWh
Volumes ventes R1H	4537 MWh	4938 MWh
Ventes R1H	64 005,97 €HT	73 773,72 €HT
Prix Unitaire R1H	14,11 €HT/MWh	14,94 €HT/MWh
Total ventes	7321 MWh	7614 MWh
R2	204 047,28 €HT	205 343,28 €HT
R2S	92 495,28 €HT	92 495,28 €HT
Ps abonnés S	1 420 kW	1 420 kW
Prix Unitaire R2S	65,14 €HT/kWs	65,92 €HT/kWs
R2H	111 552,00 €HT	112 848,00 €HT
Ps abonnés H	2 400 kW	2 400 kW
Prix Unitaire R2S	46,48 €HT/kWs	47,02 €HT/kWs
Prix moyen de la chaleur abonnés	46,63 €HT/MWh	46,80 €HT/MWh
Charges d'exploitation	220 751,43 €HT	238 803,37 €HT
Energie P1	155 166,40 €HT	176 286,81 €HT
Volume Total P1	8293 MWh	7614 MWh
CBN	7813 MWh	7074 MWh
Gaz secours CBN	480 MWh	540 MWh
P1 hors incidents	101 104,84 €HT	100 127,61 €HT
P1 supplémentaire gaz secours CBN	54 061,56 €HT	80 986,85 €HT
Avoir chaleur	00,00 €HT	-4 827,65 €HT
Contrat MPGP hors P1	42 912,14 €HT	42 912,14 €HT
Redevance contrat P2	35 095,64 €HT	35 095,64 €HT
Redevance contrat P3	7 816,50 €HT	7 816,50 €HT
Charges de gestion T25	17 150,00 €HT	14 022,17 €HT
Assurances	00,00 €HT	2 266,67 €HT
Sous-traitance	13 150,00 €HT	13 150,00 €HT
Impôts fonciers, taxes et CFE	4 000,00 €HT	4 000,00 €HT
Provision pour risque	00,00 €HT	-5 394,50 €HT
Redevances	5 522,89 €HT	5 582,26 €HT
Provision pour redevance	00,00 €HT	00,00 €HT
Redevance GBM occupation domain	00,00 €HT	00,00 €HT
Redevance GBM frais de contrôle	4 934,54 €HT	4 993,91 €HT
Correction redevance GBM	00,00 €HT	00,00 €HT
Redevance occupation SNCF + DP	588,35 €HT	588,35 €HT
Charges financières et d'investisseme	114 023,96 €HT	114 169,09 €HT
Charges financières internes CCO	219,10 €HT	429,09 €HT
Provision pour interets des emprun	00,00 €HT	00,00 €HT
Interets des emprunts	12 317,69 €HT	11 282,00 €HT
Dot aux amort. immob. corporelles	4 762,30 €HT	4 762,30 €HT
DAP Immobilisation concession	131 534,54 €HT	132 534,54 €HT
Amortissement des subventions	-34 809,67 €HT	-34 838,84 €HT
Frais bancaires	00,00 €HT	00,00 €HT
i i ais suffcuires	00,00 0111	00,00 6111

Figure 21: CEP PROJECTION 2023





5 Table des figures

Figure 1: Organisation contractuelle et flux financier	·3
Figure 2 : Liste des abonnés et puissance souscrite	4
Figure 3: Plan du réseau de Chaleur Novillars	6
Figure 4: Date de signature des polices	8
Figure 5: Incidents CBN	10
Figure 6: Bilan global production / ventes	10
Figure 7: Détail des ventes par poste de livraison	12
Figure 8: Répartition de la chaleur par abonné	12
Figure 9: Consommation d'électricité	12
Figure 10: Compte de GER de la DSP	13
Figure 11: Détail P3 ENGIE	13
Figure 12: Compte annuel d'exploitation 2021	14
Figure 13: Evolution des tarifs R1	16
Figure 14: Evolution des tarifs R1	16
Figure 15: Evolution des tarifs R2	17
Figure 16: Prix de vente moyens de la chaleur en 2021 (source AMORCE)	18
Figure 17: Facturation P1	19
Figure 18: Evolution du tarif P1	19
Figure 19: Evolution du tarif P2	20
Figure 20: Evolution du tarif P3	21
Figure 21: CEP PROJECTION 2023	23





6 Table des annexes

Annexe 1 : Liste des arrêts de fourniture de chaleur CBN

Annexe 2 : Tableau de bord de l'activité 2022

Annexe 3: Volume de production et des ventes 2022

Annexe 4 : Compte d'exploitation 2022 et prévisionnel 2023

Annexe 5: Factures P1 ENGIE

Annexe 6: Calcul R1 R2 et indice

Annexe 7 : Bilan abonnés et factures mensuelles abonnés

Annexe 8: Bilan P3 MPGP

Annexe 9 : Contrôles réglementaires